

Réunion du Conseil municipal du 13 février 2015

Présents : Alain Delhoume, maire

Serge Roux, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floc'h et Véronique Barinotto, adjoints

Séverine Desbourdelle, Marie-Claire Dupic, Joëlle Duqueroix, Cécile Fougeras, Lionel Guillot, Jacques Guy, Thierry Lachaise, Patricia Lansade, Aurélie Teillou, Sylvie Tête-Léonard et Bernard Trouville, conseillers

Excusés : Bernadette de Angéli, représentée par Véronique Barinotto

Jean-Luc Dufour représenté par Bernard Trouville,

Philippe Cortés, représenté par Alain Delhoume.

Géraldine Tisseron, secrétaire de mairie assiste au conseil municipal.

Jacques Guy est désigné secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire présente la séance de ce Conseil municipal et fait le point sur quelques dossiers d'actualités :

- Le débat d'orientation budgétaire devra intégrer cette année une baisse des dotations de l'Etat au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) d'environ 24.000 €. A titre de comparaison cette baisse était de l'ordre de 9500 € en 2014.

- La commune s'est dotée d'un CCAS le 29 janvier 2015. Le maire étant Président de droit, Bernadette de Angéli a été élue à l'unanimité vice-présidente. Le CCAS se compose d'élus et des associations Aide aux Seniors, Fnath, Secours catholique, SGAPE et Les amis du Camp de César.

- Les appels à candidature pour la révision du PLU et la première sélection du cabinet d'architecte pour l'étude de la construction de la salle de sports, ont été réalisés. Le Conseil devra se prononcer sur les propositions de la commission d'appels d'offres des 29 janvier et 10 février 2015.

- La Commission Transports de la municipalité s'est réunie le 17 janvier et a lancé une consultation de la population pour l'amélioration des transports en commun. A la date du Conseil on dénombre le retour de nombreux questionnaires, ce qui est de bon augure pour mettre en place une expérimentation dès septembre 2015 de nouvelles dessertes.

- L'appel d'offre, pour la réalisation de fouilles archéologiques préalables à la réalisation d'un programme de logements sociaux sur le lotissement de la Gagnerie, vient d'être lancé par Limoges Habitat.

- Les travaux de mise en souterrain de la ligne moyenne tension ERDF, reliant le bourg à Senon, sont

terminés. Ainsi, la dépose du poteau électrique du parking des écoles devrait intervenir en septembre et permettre le marquage des emplacements de stationnement et la sécurisation des accès, lors des vacances de la Toussaint 2015.

Les travaux d'aménagement du giratoire du village des Monts sont terminés, l'opération se poursuit avec la réfection de la voirie, rue des Monts.

1. Présentation du compte administratif 2014

Sous la présidence de Jean-Pierre Floc'h', le Conseil examine le compte administratif 2014.

1.1 Budget général

Section fonctionnement.

Les dépenses sont inférieures de 2.2% aux prévisions du BP (hors DM) et s'établissent à 1 287 521,62€.

-0.3% pour le fonctionnement courant,

+ 6% pour les dépenses de personnel,

+4% pour les dotations et subventions versées,

-0.2% pour les charges financières

+21% pour les charges exceptionnelles, essentiellement dus à l'annulation d'un titre.

Dans le même temps, les recettes sont en hausse de 5% malgré une baisse de 1% des dotations de l'état, pour un total de 1 458 571,42€.

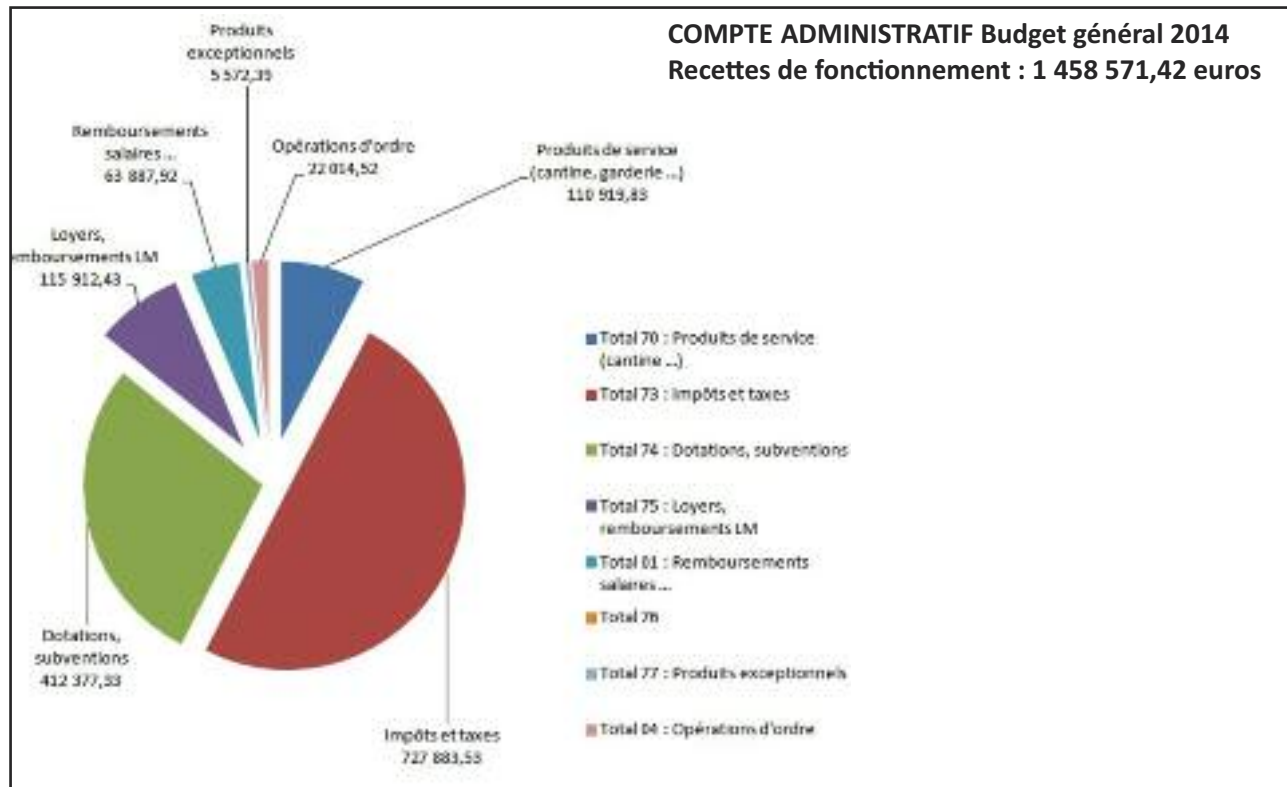
+6% Produits et services (restaurant scolaire, garderie)

+4% Impôts et taxes

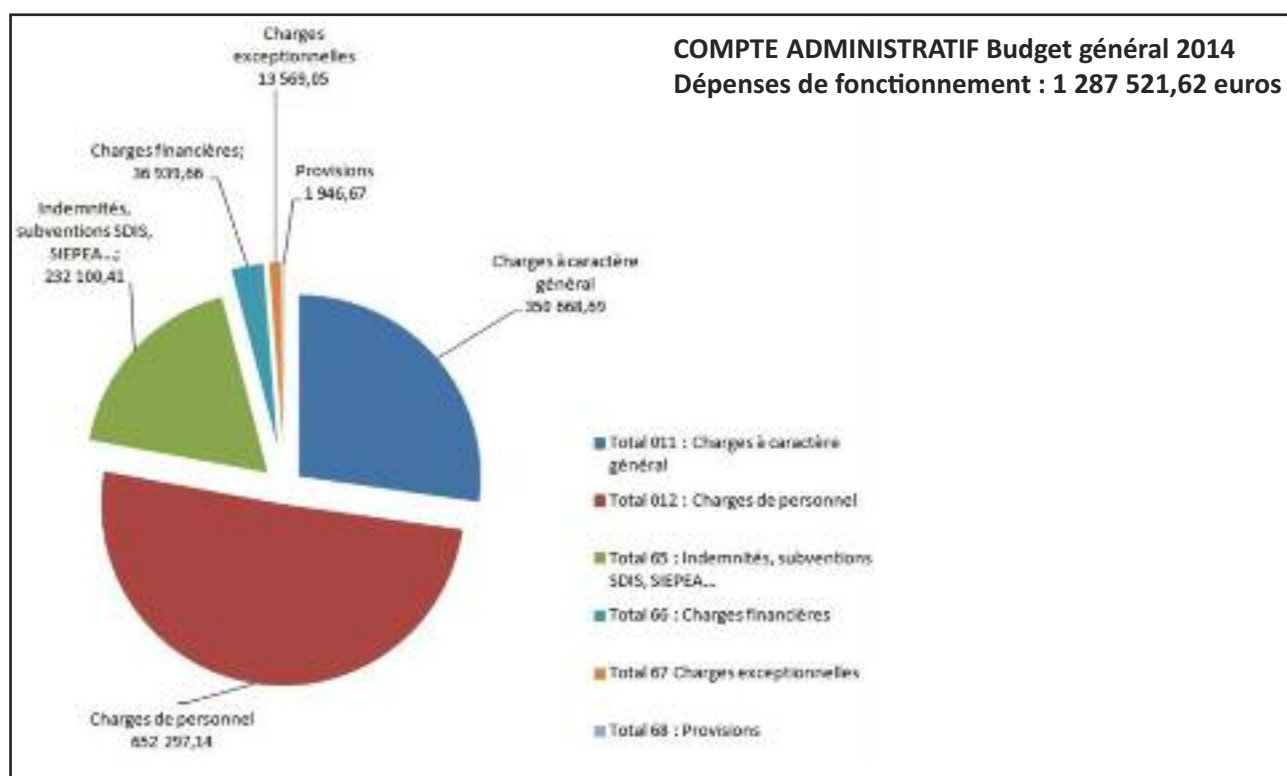
+45% Remboursements de travaux et mise à disposition de personnel pour le compte de Limoges-Métropole

+28% Remboursements liés aux contrats aidés (emploi d'avenir) et prises en charge des salaires des personnels absents (essentiellement un congé de maternité)

COMPTE ADMINISTRATIF Budget général 2014
Recettes de fonctionnement : 1 458 571,42 euros



COMPTE ADMINISTRATIF Budget général 2014
Dépenses de fonctionnement : 1 287 521,62 euros



Dépenses de fonctionnement			
	Budget	CA	écart/BP
Charges à caractère générale	360 950,00	350 668,69	0%
Charges de personnel	665 250,00	652 297,14	6%
Indemnités, subventions	237 930,00	232 100,41	-4%
Total 014	0,00	0,00	
Charges financières	37 010,00	36 939,66	0%
Charges exceptionnelles	13 700,00	13 569,05	21%
Provisions	1 000,00	1 946,67	95%
Total 022	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement	151 028,00	171 049,80	14%
Total général	1 466 868,00	1 458 571,42	-0.5%
Total exercice	1 315 840,00	1 287 521,62	2%
Recettes de fonctionnement			
	Budget	CA	écart/BP
Produits propres, services	100 160,00	110 919,83	11%
Impôts et taxes	737 789,00	727 883,53	4%
Dotations, subventions	411 667,00	412 377,33	-1%
Loyers, remboursements personnels mis à disposition	116 100,00	115 912,43	45%
Remboursements (emplois aidés, indemnités)	60 000,00	63 887,92	28%
Total 76	10,00	3,47	-65%
Produits exceptionnels	7 142,00	5 572,39	-22%
Opérations d'ordre	34 000,00	22 014,52	
Total 002			
Total général	1 466 868,00	1 458 571,42	5%
Total exercice	1 432 868,00	1 436 556,90	6%
	résultat	+171 049,80	

L'excédent de l'exercice 2014, soit 171 049,80 euros sera affecté à la section Investissement du Budget général 2015.

En investissement.

Les dépenses ne sont pas réalisées en totalité (67%), des travaux inscrits au Budget primitif, en particulier en régie, n'ont pas été réalisés, compte tenu de l'importance des travaux pris en charge par la commune pour l'extension du multi accueil. Ainsi, sont différés les travaux suivants : l'aménagement final des locaux associatifs, le ré-aménagement de la bibliothèque municipale et la rénovation de la toiture de la maison "Dumont".

D'autres ont pu être réalisés, ainsi l'installation de pare-ballons au stade qui a permis de bénéficier d'une subvention.

Les dépenses se montent à 633 720.73€.

Les "restes à réaliser" qui seront reportés au budget

2015 sont de 19 157.00€.

Les recettes se montent à 523 259.15€. Ainsi, la commune n'a pas eu besoin de souscrire l'emprunt de 95 000.00€ prévu au BP2014. Les "restes à réaliser" se montent à 10 952.00€.

La quasi totalité des subventions prévues ont été perçues (96%), dès lors que les dépenses ont été engagées. Cependant il reste à percevoir 7160.00€ qui se décompose en trois parties : 5000.00€ de l'Etat pour le Multi -Accueil, 1000.00€ du Conseil général pour l'installation de pare-ballons et 1160.00€ du Conseil général pour la mise en place d'une signalétique sur nos sentiers de randonnée.

Les principaux postes d'investissement sont les suivants :

Réseaux, équipement ...

- Effacement du réseau France Télécom au village des Monts : 39 220.66€

- Effacement du réseau d'électrification au village des Monts : 77 941.70€
- Matériel informatique mairie et TBI pour l'école : 11 185.18€
- Mobilier, matériel, outillage : 19 041.56€
- Bâtiments communaux
- Extension du Multi-Accueil : 293 342.68€
- Signalétique sentiers communaux : 7 921.59€
- Aménagement locaux associatifs : 1 426.55€
- Remboursement du capital emprunté : 113 726.29€
- Etudes, fonds de concours : 35 250.00€

Le compte administratif du budget général est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote.

1.2 Aide sociale

Les dépenses se montent à 13 992.01€ et se décomposent ainsi : 4 684.40€ pour les colis des Aînés, 3 166.50€ de subvention à l'association Aide aux Seniors, 664.25€ pour des aides diverses et 5 476.86€ de déficit reporté 2013.

Les recettes d'un montant de 15 206.67€ sont composées de 206.67€ pour les concessions cimetièrre et de 15 000.00€ de subvention du budget général.

L'excédent constaté est de 1 214.66€ et sera reporté au budget 2015.

Le compte administratif du budget d'aide sociale est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote.

1.3 Lotissement La Gagnerie

Les dépenses se montent à 28 728.24€ et comportent : 7 489.00€ de régularisation TVA sur des ventes précédentes et 21 239.24€ de travaux réalisés en 2013 et réglés en 2014.

L'excédent 2013 reporté d'un montant de 21 889.49€ constitue la seule recette.

Le déficit est ainsi de - 6 838.75€ et sera reporté sur le budget 2015.

Le compte administratif du lotissement de la Gagnerie est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote.

2. Débat d'orientation budgétaire

Fonctionnement

Concernant la section de fonctionnement, les dotations en provenance de l'état représentent 28% de nos recettes et sont en baisse de 10% (-25 000€) en 2015, rendant ainsi l'élaboration du budget difficile. Les taxes et impôts représentent 50% de nos recettes et constituent avec les Produits et services, les leviers pour agir sur nos recettes, rappel : 1% d'augmentation

des taux d'imposition représente 6100€ de recettes supplémentaires.

Le Conseil charge la commission finances de poursuivre le travail d'analyse de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et de renégocier certains produits et fournitures (gaz, alimentation ...).

Investissement

Notre capacité d'auto financement (résultat de l'exercice – remboursement du capital des emprunts) est faible et ne permet pas d'augmenter l'annuité de remboursement du capital. Ce qui suppose de ne pas augmenter la dette et d'être particulièrement vigilant sur la souscription de nouveaux emprunts.

Nos ressources sont limitées aux subventions et aux emprunts. La récupération de la TVA offre également une source de revenus à condition qu'il y ait eu des investissements importants l'année précédente.

Compte tenu des taux d'intérêt actuellement à un niveau bas, le conseil demande de lancer une étude et d'engager des négociations afin d'étaler et de lisser les remboursements de la dette de la commune, avec l'objectif de limiter les niveaux de remboursements sur les 5 années à venir. Cette modification nous permettrait de conserver des possibilités d'investissement.

3. Commission Communication-Animation du 5 février 2015

Communication

Le Bulletin municipal du mois d'avril sera distribué vers le 13 avril et permettra d'annoncer la soirée Culture au grand jour du vendredi 17 (voir agenda). C'est le groupe de rock Carré Court qui viendra à Saint-Gence.

La rubrique "Coup de projecteur" sera consacrée à cinq jeunes musiciens (16 à 18 ans) dont deux saint-gençois. Leur groupe s'appelle SkyMaze et joue du rock-métal.

Animation, vie culturelle

Les vœux de la municipalité ont connu une bonne fréquentation de la population et des représentants de communes voisines. Le diaporama projeté présentait en images l'actualité 2014 de Saint-Gence. La commission propose :

- de conserver cette nouvelle date de présentation des vœux, autour de la mi-janvier ;
- d'honorer, à l'occasion de cette cérémonie, des dirigeants associatifs méritants qui ont beaucoup donné pour leur association et l'animation de la commune.

Animations 2015, à l'initiative de la municipalité :

- 20 février : Soirée débat avec la gendarmerie

- 28 mars : Parcours du cœur
Deux circuits de 4,5 km (forêt Lenfant et parcours pédagogique des Fonts Neuves) permettront aux amateurs de pratiquer randonnée pédestre et marche nordique. L'association ESSAGE proposera des démonstrations de tennis de table avec une machine à lancer les balles. De plus des professionnels de santé présenteront des démonstrations de défibrillateur, prise de tension artérielle ...

- 17 avril : Culture au grand jour avec le groupe Carré Court (rock Métal) avec en première partie le groupe local SkyMaze
- 26 avril : Balade du Populaire, départ 9h00 pour trois balades de 5, 8 et 13 km sur les sentiers saint-gençois
- 2 et 3 mai : Expo photos de Jean-Claude Berland, dans salle asso à l'étage
- 30 mai : les Veyracomédiens présenteront leur nouvelle pièce "Vendredi 13"
- samedi 22 Août : Cuivres en Fête

Le conseil valide l'ensemble des propositions.

Remise carte électorale aux jeunes électeurs : compte-tenu des élections départementales de mars 2015, la préfecture recommande de ne pas organiser la manifestation citoyenne qui est l'occasion de distribuer les cartes électorales aux nouveaux électeurs.

Budget 2015

La commission a élaboré un projet de budget pour 2015, qui sera soumis au conseil de mars et qui se monte à environ 4000€.

4. Commission transport du samedi 17 janvier 2015

Constat et principes retenus :

La desserte du territoire communal en matière de desserte en transport collectif est notoirement insuffisante.

Le service Télo bus n'apporte pas de réponse satisfaisante aux attentes des habitants (horaires et fréquence des dessertes).

La mise en place d'un aller / retour en transport collectif par demi journée apparaît une priorité, pour les journées du lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

La solution multi modale est acceptable, mais le temps de parcours doit se situer entre 30 et 45 minutes pour arriver soit à la place Winston Churchill, soit à la gare de Limoges Bénédicins.

La possibilité de mise en place de solution de "rabbatage" pour l'accès au train (gares de Peyrilhac et Nieul) peut être étudiée.

Cette dernière proposition impose de mettre en place des "points de regroupement" sur le territoire communal (ou aux abords immédiats).

Une première expérimentation en septembre paraît souhaitable pour légitimer la démarche de la collectivité.

Un questionnaire sera élaboré pour recueillir l'avis des habitants.

Limoges Métropole nous précise que la TCL doit être contactée dès avril 2015, pour espérer une expérimentation en septembre.

Propositions :

Trois secteurs de rabattage semblent se dégager à la suite du travail de la commission et méritent une étude approfondie de Limoges Métropole :

- Senon avec un éventuel point de regroupement sur la zone d'activité,
- Le Theil, avec un éventuel point de regroupement sur le secteur des Coussades (pour intéresser aussi les villages de Peury et de Tranchepie),
- Le Bourg avec un éventuel point de regroupement sur la Chapelle Saint Martin (vers Couzeix).

Un questionnaire est élaboré pour contacter les habitants avec une distribution à la population dans les boîtes aux lettres le week end du 31 janvier et 01 février, un retour du questionnaire au plus tard le 21 février et une réunion de synthèse de la commission transport après le dépouillement en présence de Limoges Métropole le samedi 14 mars à 10h00.

Le conseil valide ces propositions.

5. Commission Voirie – Travaux - Urbanisme du 21 janvier 2015.

5.1. Programme 2015 : voirie, travaux bâtiments, achat de matériels

La commission dresse la liste des opérations à effectuer à court terme (2015-2016) , qui sera proposée au conseil municipal après définition des priorités.

5.2. Stationnement gênant

Un particulier souhaite qu'un aménagement de l'acotement, au droit de son domicile, route des Verdiers, soit effectué pour qu'il puisse continuer à garer le camion semi remorque de l'entreprise pour laquelle il travaille. Considérant l'étroitesse de la voie (le véhicule empiète sur la chaussée) ainsi que la gêne et le risque occasionnés lors du transport scolaire, la commission ne souhaite pas donner suite à cette demande et propose une interdiction de stationnement à cet emplacement.

5.3. Point sur le programme d'assainissement collectif **Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration du bourg**

L'étude de faisabilité technique et économique effectuée pour Limoges-Métropole par le cabinet IRH Ingénieur Conseil (Bordeaux) a mis en évidence :

- Un fonctionnement relativement satisfaisant du lagunage actuel construit en 1986 – capacité : 350EH), qui reçoit actuellement une charge organique correspondant à 230EH, mais qui est pénalisée par la charge hydraulique (réseau unitaire qui reçoit des eaux pluviales et probablement des eaux souterraines permanentes).

- Le site ne permet pas d'augmenter la surface du lagunage et nécessite d'installer une solution alternative *in situ* (règlement d'urbanisme : distance $\geq 100m$ des habitations).

- L'étude propose une filière à deux étages avec filtres plantés de roseaux : étage 1 à l'emplacement de la lagune ouest (coté rue J. Giraudoux) et étage 2 à l'emplacement la lagune est (côté stade) .

- L'étude envisage une opération effectuée en deux temps : propose en phase 1 de passer à 500 EH (4 filtres sur l'étage 1 + 2 filtres sur l'étage 2) puis dans une phase 2 réalisation d'une extension à 750 EH (+2 filtres étage 1 et +1 filtre à l'étage 2).

Rencontre avec le service assainissement de Limoges Métropole

Suite au plan de zonage établi par l'agglo et à l'étude concernant le Bourg, un entretien avec les services "assainissement" de Limoges-Métropole a permis de préciser les priorités de la commune :

- Première tranche au village du Theil
- Desserte du secteur de Puy-Boursaud et du Peyrat.

Le lancement de deux études opérationnelles a été demandé pour connaître avec précision quelles sont les parcelles effectivement raccordés au réseau. Résultats attendus en juin 2015.

Secteur du Theil : Etude topographique, positionnement de la station de traitement, positionnement du réseau de collecte des eaux usées, définition des tranches de travaux et coût des opérations.

Secteur du Peyrat : Emplacement du réseau de collecte des eaux usées, du poste de refoulement, territoires desservis, coût des opérations. Le projet ne pourra se faire qu'avec la participation d'investisseurs intéressés par une opération d'urbanisation.

5.4. Sécurisation de la circulation et aménagement au Theil

Afin de réduire le coût de l'opération d'aménagement

routier qui fera suite à l'opération d'assainissement au Theil, il convient d'engager dès maintenant une étude au vieux village du Theil :

- Aménagement d'un rond-point franchissable au carrefour de la rue du Theil et de la montée du Theil
- Gestion des eaux pluviales du vieux village, positionnement d'un bassin de rétention
- Effacement éventuel des réseaux souples
- Déplacement de l'éco-point du Theil
- Aménagement d'un parking et d'un espace public

5.5. Urbanisme

Desserte en électricité d'un terrain constructible

Une proposition d'instaurer un PUP (Projet Urbain Partenarial) pour desservir en électricité une parcelle, située rue du Rabaud en zone 1AUc a été faite par M. Duarte, géomètre-urbaniste. La commission propose de ne pas instaurer de PUP.

Révision générale du PLU

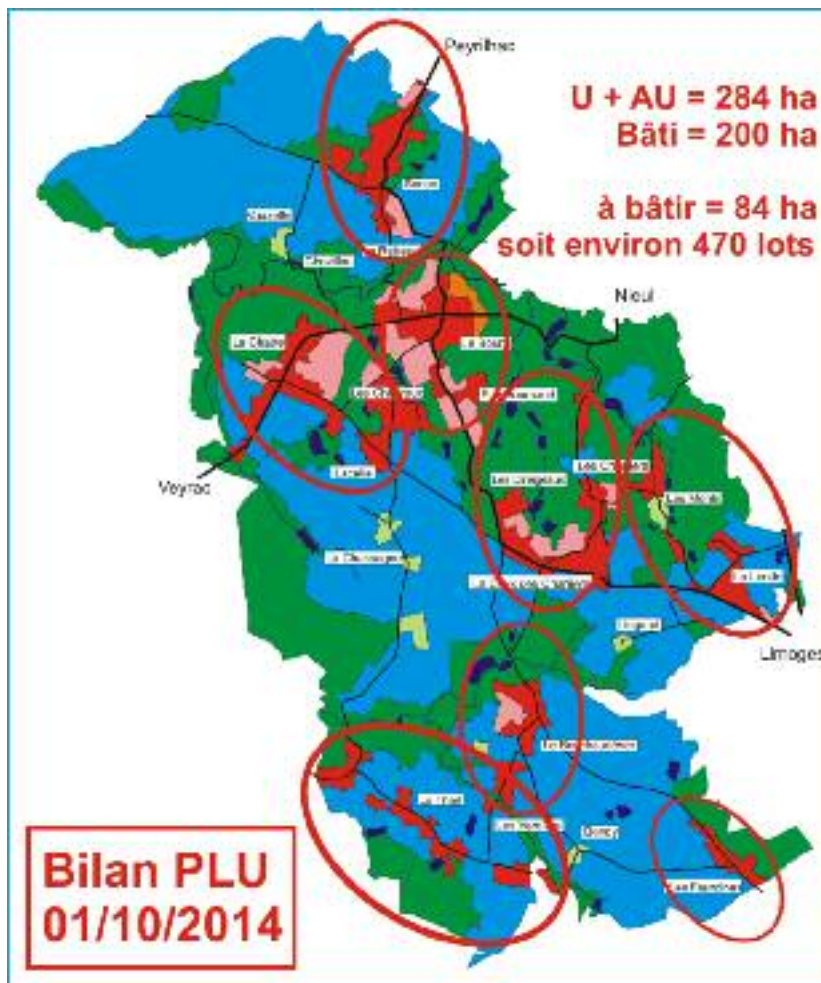
Mise en place d'un comité de pilotage : la mission des membres de ce comité sera la participation des personnes qui seront disponibles aux réunions diverses organisées dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU : rencontres avec le Cabinet d'études, les services de l'Etat, les personnes publiques associées, la profession agricole, etc. La commission propose un comité de pilotage constitué par : Alain Delhoume, Jean-Pierre Floc'h, Bernard Trouville, Christian Dubreuil, Lionel Guillot, Marie Claire Dupic et Thierry Lachaise.

Situation des terrains à construire : un état des lieux prenant en compte les constructions effectuées depuis la mise en place du PLU en Juin 2005 et les terrains qui demeurent actuellement non construits a été établi par J.P. Floc'h. L'analyse a été effectuée à la date du 1er octobre 2014 par consultation internet du cadastre (cadastre.gouv.fr), avec recensement des parcelles bâties, puis calcul des surfaces restantes non bâties.

Ce bilan fait apparaître les données brutes suivantes. La surface totale des zones U (urbanisée) et AU (à urbaniser) définies par le PLU actuel est de 284 ha. 200 ha sont construits. Il reste donc 84 ha de terrains à construire, ce qui correspond à environ 470 lots.

Le conseil valide ces orientations.

voir la carte PLU ci-après



6. Mise en place du CCAS

La mise en place du Conseil Communal d'Aide Sociale (CCAS) a réuni Mmes Barinotto, de Angéli, Dupuy-Corgne, Duquéroix, Eyrignoux, Lansade, Laplagne et Renault et M. Cortès, Delhoume et Dureau. Assistait également, Mme Tisseron, secrétaire de mairie qui est désignée, Secrétaire de séance.

Adoption du règlement intérieur

M. le Maire fait lecture du projet de Règlement Intérieur aux membres présents.

Après en avoir débattu, le Règlement Intérieur du CCAS de Saint-Gence, est adopté à l'unanimité et sera signé par tous les membres du Conseil d'Administration.

Élection du vice-président

M. le Maire rappelle que conformément à ce qui a été approuvé dans le contenu du Règlement Intérieur, c'est le maire qui est président du CCAS et qu'il convient de procéder à l'élection d'un Vice-Président. Il propose la candidature de Mme De Angéli, qui est élue à l'unanimité.

Élection de la Commission Permanente

Le Conseil d'Administration décide de la mise en place d'une Commission Permanente, afin de pouvoir instruire des demandes de "situation d'urgence".

A l'unanimité le Conseil d'Administration, décide de la composition de la Commission Permanente. Celle-ci est composée du Président du CCAS, de 3 conseillers municipaux et de 3 représentants d'Associations.

Cette mise en place est validée par le conseil.

7. Délibérations diverses

Le Conseil valide les propositions suivantes :

- le choix des quatre candidats retenus et parmi lesquels sera déterminé le maître d'oeuvre pour l'éventuelle construction du gymnase. Ce sont les cabinets suivants qui ont été retenus :

- OX Architectures,
- Spirale Architectes,
- Agence DPA Architectes,
- Bourgueil et Rouleau.

La procédure adoptée va nous permettre de déterminer la faisabilité du projet de construction sans enga-

ger de dépenses inutiles. Après audition des architectes retenus, dans l'ordre déterminé, le Conseil aura à se déterminer sur la poursuite de cette opération.

- le choix du cabinet d'urbanisme chargé de la révision du PLU communal : c'est le cabinet Villeneuve Bergeron dont le siège est à Saint Priest Taurion, qui a été retenu ;

- Lionel Guillot est désigné "correspondant sécurité routière" ;

- Jacques Guy représentera la commune au sein du CA de l'EHPAD de Nieul ;

- Saint-Gence renouvelle son adhésion à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) ;

8. Information

L'Assemblée Générale de l'association Malices et Chocolats a entériné la décision de transférer la gestion du Multi-Accueil au SIEPEA. Cette reprise sera effective au 1er juillet 2015.

Concours communal des Maisons Fleuries : DEBUT JUILLET, soyez prêts !
Le jury composé d'élus et d'habitants passionnés visitera la commune début juillet pour retenir les plus beaux "fleurissements" dans chaque catégorie. Pensez à vous inscrire à la mairie pour participer !
Merci à tous ceux qui par leur travail contribuent à améliorer et embellir notre cadre de vie.



Conseil de Limoges-Métropole à Saint-Gence

Le Conseil communautaire de Limoges-Métropole a tenu une séance plénière "décentralisée" à Saint-Gence, le mercredi 1er avril 2015. C'est au cours de cette séance que le budget général de l'agglomération a été adopté.



Une partie des 54 délégués communautaires issus des conseils municipaux des 19 communes membres.

Le bureau avec Jean-Paul Duret, Gilles Bégout, Gérard Van den Broucke, Isabelle Briquet, Alain Delhoume ...

